



L'AUTORITE



162 ST-DENIS



GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Tél. Est 893
Abonnement:
l'ar malle . . . \$2.00 par année

Le proprio est mis dedans

Les gestes héroïques du Conseil Législatif

**Au tableau d'honneur nous avons à ajouter
deux noms : Richard Turner et le
Dr Choquette**

Nous pensions en avoir fini avec les gestes patriotiques accomplis, depuis la guerre, soit par les membres du Conseil Législatif, soit par leurs proches. Or, bien que le nombre des membres du Conseil Législatif soit très limité, les gestes valeureux de cette belle agglomération, la première en importance de notre province, semblent n'avoir pas de limite, eux, car chaque jour il nous en faut signaler de nouveaux.

Nous oublions, par exemple, l'hon. Richard Turner, qui vient de mourir, et dont le fils joue actuellement l'un des rôles les plus considérables, puisqu'il est au front depuis le début et qu'il occupe un poste de commandement.

Le Lord Maire Médéric

**Ti-Nest Décarv a raison de lui refuser de
l'argent pour ses bouffonneries**

S'épanchant dans le gilet d'un reporter de la "Patrie", Médéric Martin a exhalé cette semaine la lamentation de son âme ulcérée :

"La commission administrative, dit-il, par chiche refuse de nous voter un budget des réceptions. Je suis le maire de Montréal. C'est moi qui dois représenter la ville de Montréal officiellement dans les grandes occasions. Sir Lomer Gouin m'a même dit un jour que mes fonctions actuelles ressemblaient à celles du lord-maire de Londres. Le premier-ministre devait se moquer de moi. Les "Diables bleus" s'en viennent à Montréal. Comment voulez-vous que leur fasse honneur, si la commission ne me donne pas d'argent?"

Médéric oublie que, comme il n'a plus de travail à faire à l'hôtel de ville, la Législature lui a conservé son salaire de \$10,000 précisément à cause des menus frais de représentation inhérents à ses nouvelles fonctions.

Quant à faire honneur aux "Diables bleus" ou à tout autre visiteur auquel la ville voudrait rendre hommage, on sait bien que Médéric en est tout à fait incapable. Quand il a reçu le généralissime Joffre, il s'est rendu ridicule en l'entretenant de son élection à la mairie et des parents qu'il a placés dans l'administration municipale. Il n'est pas désirable qu'il aille enoyer avec de pareilles sornettes d'autres hôtes distingués de la Cité.

A la vérité, quoique nous trouvions que Médéric est trop payé à \$10,000 par année, nous consentirions avec plaisir à lui verser un autre \$10,000 à condition qu'il ne se montre pas lorsque nous avons "de la visite".

La commission administrative a décidé qu'elle ne mettra pas aux mains du maire les \$2,500 qu'il exige pour ses réceptions officielles. Pour une fois, le p'tit molâtre Décarv, le grand "boss" de la commission, montre du bon sens. Il a parfaitement raison de chercher à reléguer dans l'ombre le bouffon que, par pure espégle, les électeurs ont élevé à la mairie.

Lord-maire de Montréal! En vérité, Médéric n'a pas compris la raillerie presque érudite de sir Lomer Gouin, qu'égarait l'ahurissement du maire, dépourvu de tous les pouvoirs et de toutes les prérogatives de sa position.

JULES CRAPAUD.

Sir Lomer met Médéric au fond de sa poche

(Spécial à l'"Autorité")
Québec, 21. — Vous pouvez nier en toute tranquillité de conscience. Sir Lomer Gouin ne nommera pas un Médéric Martin conseiller législatif, pas plus au siège laissé vacant par feu Trefflé Berthiaume qu'à celui de feu Alphonse Racine. Médéric proclame qu'il a l'assurance d'être nommé. Si c'était vrai, il ne faudrait penser qu'une chose : Que sir Lomer s'est moqué une fois de plus du pitre que Montréal s'est donné comme maire.

C'est lui qui paiera les fabuleuses commissions aux courtiers en obligations municipales, qui sont les maîtres de l'heure à l'Hôtel-de-Ville

Et les exemptions !

Les courtiers en obligations municipales, que le "Star" plaçait derrière la coulisse quand se jouait cette comédie autour de l'augmentation de la taxe foncière, ont triomphé.

Propriétaires, vous serez appelés à payer 35 centins de plus par \$100. C'est \$600,000 de moins que ne demandait de prime abord les administrateurs de la Ville. Les journaux qui avec l'"Autorité" ont combattu sans merci la demande initiale de Ti-Nest Décarv et de ses collègues ont donc économisé \$600,000 aux propriétaires.

Mais les propriétaires ne devraient pas se contenter de cela. Qu'ils emploient tous les moyens à leur disposition.

Que les 30,000 propriétaires de Montréal contestent le rôle d'évaluation.

La propriété ayant subi une augmentation de 100 pour cent dans le "boom" de l'immeuble (bien connu de Ti-Nest Décarv et de certains de ses collègues) la propriété, maintenant que le "boom" est fini, devrait rétrograder de moitié.

Une autre alternative est de refuser tout simplement de payer la taxe. En attendant les délais légaux qui suivront la vente du shérif, chaque propriétaire aura l'avantage de remettre la main sur sa propriété, si c'est un avantage.

Et les exemptions de taxes, donc? Combien de temps cette tartuferie continuera-t-elle? Les Sulpiciens sont prêts à payer les taxes que la Ville jugerait équitable de leur imposer. L'argent est là, à la disposition des autorités municipales. Les autres communautés religieuses, nous en sommes convaincus, sont aussi bien disposées.

Qu'attendent nos administrateurs municipaux?

"L'AUTORITE."

La valse des consuls à travers le monde

**C'est ce que dénonce "l'Autorité," qui
n'en veut pas à M. C.-E. Bonin particulièrement**

Des représentations nous sont venues "de haut", à propos d'un article signé Maurice Aubry et contenant quelques appréciations peu flatteuses à l'égard du consul de France au Canada, M. C. E. Bonin.

Ledit article avait échappé au contrôle de la direction, car en parlant de l'incurie de certains consuls, nous n'entendions pas viser M. Bonin plus qu'un autre; car M. Bonin n'est pas plus reprehensible que n'importe quel agent consulaire plutôt soucieux de plastronner et de retirer ses épaulettes, que de se fouler la rate à trouver de nouveaux débouchés pour le commerce de son pays et à grandir celui-ci devant l'étranger.

En ce faisant nous entendions joindre notre protestation à celle des grands journaux parisiens qui se sont élevés avec véhémence contre ce qu'ils ont appelé "la valse des consuls à travers le monde".

Le directeur de "l'Autorité" revient justement d'un voyage à New-York, où il entendait un haut officier de la marine américaine lui déclarer :

"A part des consuls allemands, tous les consuls en fonctions dans les deux Amériques à la veille de la guerre devraient être fusillés pour avoir si mal servi leurs pays respectifs. Pendant que les consuls boches s'employaient à servir l'Allemagne avec un zèle qui n'a pas peu contribué à rendre celle-ci si puissante, les autres consuls n'étaient que des pitres de salons esquissant une horrible grimace dès qu'on leur parlait d'affaires sérieuses, auxquelles ils ne comprenaient sans doute rien, trouvant bien plus glorieux de poser aux ambassadeurs avec leurs habits galonnés sur toutes les coutures..."

Qui, c'est cela. Que la France et les pays de l'Entente s'occupent d'avoir en Amérique et à travers le monde des consuls qui visent moins à être des Talleyrands que des hommes d'affaires.

Autrement, ils risquent encore de se faire damer le pion par leurs adversaires germaniques.

"L'AUTORITE."

Le professeur Noël Automobilistes Montrealais

Comme pour se bien rendre compte d'une méthode il faut aller la voir, ceux qui veulent se rendre compte de la méthode Noël sont invités à se rendre tous les après-midi, à 2 h. 30, jusqu'au 28 juin, à l'École de la "Presse", 33 rue Cherrier, où le professeur Noël fait de très intéressantes démonstrations.

Professeurs et instituteurs se rendent particulièrement les bienvenus.

Le trident de Neptune

**Faudra-t-il en orner Laval, qui
est pris aux Etats-Unis pour
un institut naval?**

Revenant d'un voyage en Calédonie, où il fut l'hôte de l'Université de l'Etat, M. Edouard Montpetit, le talentueux professeur de l'Université Laval, nous raconte avec humour qu'il lui arriva, dans une circonstance, d'être présenté comme professeur au "Naval Institute of Montreal".

Il en conclut que nous sommes guère connus au delà de la frontière. Ce qu'il ne dit pas, mais ce que nous dirons pour lui, c'est que l'Université Laval est aussi ignorée du peuple américain que pourrait l'être un collège nègre quelconque, ce à quoi du reste une délégation savante des Etats-Unis compara Laval.

Et quoi d'étonnant à cela, quand on sait que certaines facultés de Laval ne rendent même pas de comptes au bureau central.

Autant dire: Va comme je te pousse...

Bref, l'Université Laval et l'Hôpital Notre-Dame, à moins qu'on ne leur infuse du sang nouveau, sont appelés à mourir, et dans un bref délai, "de la courte haloine".

Le château Quinté a rouvert ses portes

Le Château Quinté vient de rouvrir ses portes à Sainte-Marguerite, lac Masson.

Tous ceux qui ont visité cette Suisse en raccourci qu'est le comté de Terrebonne savent que peu d'endroits sont plus favorables pour passer la saison estivale que Sainte-Marguerite et que, parmi tous les hôtels du nord, aucun ne surpasse en confort le Château Quinté.

Donc, montrealais et montréalaises, maintenant que vous savez que votre oasis de prédilection vient d'ouvrir ses portes, faites vos malles et partez!

Allons, parle, parle donc, mon vieux John H....!

Quelles relations sociales entretenais-tu avec "King" Brady et la femme Edna Robertson?

Déboutonne-toi

En réclamant des dommages-intérêts à M. Eugène Villeneuve, ancien contrôleur, M. John H. Roberts paraît s'être fourvoyé dans une mauvaise galère. A entendre le témoignage qu'il donne ou refuse de donner à l'enquête préliminaire, on dirait en effet que M. Roberts n'est pas l'accusateur, mais l'accusé, tant il a besoin de se couvrir en se dérochant à l'interrogatoire de l'avocat de la défense.

Si nous étions méchant, nous serions content de voir M. Roberts dans la position humiliante et ridicule où il s'est placé lui-même. Il nous fait au contraire pitié, ce qui prouve notre bon cœur.

Nous avons assez d'être vengé, par ces événements inattendus, de M. Roberts et de la Dominion Alliance, également considérés aux yeux du public. Et dire que nous en serions principalement redevables à ces tartufes, si l'an prochain le bourgeois ne pouvait avoir de vin et l'ouvrier de bière sur sa table! Mais le ciel nous évitera cette calamité, qui serait le triomphe de l'hypocrisie.

"L'Autorité" a, dans le passé, dénoncé les méthodes de la Dominion Alliance et de son factotum Roberts. Nous avons attaqué le principe même de cette société, qui s'arroge la mission de moraliser nos concitoyens en mettant toutes sortes d'entraves à leurs libertés et en essayant de les faconner sur le modèle des adeptes de l'Alliance, dont le caractère distinctif est de poser à la vertu. Nous avons refusé de reconnaître le réformateur Roberts, un prédicateur salarié.

On voit aujourd'hui que la Dominion Alliance se refuse à laisser voir en pleine lumière, devant la justice du pays, ses méthodes et ses actions, quant à M. Roberts, qui a cessé d'être le secrétaire actif de la Dominion Alliance, avec un traitement de \$2,500 par année, il admet être encore secrétaire honoraire de cette société. Et comme secrétaire honoraire, il touche \$2,000 par année, à part du casual. On conviendra que M. Roberts ne s'en porte pas plus mal pour avoir perdu sa "job" à la suite des dernières élections, soi-disant parce qu'il avait fait campagne en faveur du parti libéral. Comme si un cerveau aussi étroit pouvait se targuer du titre de libéral! Nous avions du reste averti le public, dans le temps que sa retentissante sortie de la Dominion Alliance n'était qu'une fau-ce machinée avec son copain Carter.

Nous invitons les lecteurs de "l'Autorité" à suivre avec attention cette enquête, l'une des plus intéressantes qui aient été ouïes au Palais. Elle jette un jour singulier sur les accontances de John H. Roberts. Bien qu'il ne faille point prendre à la lettre le proverbe: Dis-moi qui tu fréquentes..., nous aimerions mieux que M. Roberts se fit moins tigrer l'oreille pour nous causer de ses relations sociales avec "King" Brady et la femme Edna Robertson.

Sylvio PICAUD.

Jamais on n'a vu tant de débentures !

(Spécial à l'"Autorité")

Ottawa, 21. — Des instances sont faites auprès du gouvernement fédéral afin qu'il empêche toute émission de débentures municipales avant qu'elle n'ait été bien scrutée par des fonctionnaires "ad hoc".

Les débentures municipales, dans ces derniers temps, ont été lancées sur le marché à des conditions tellement extraordinaires que cela a fini par attirer l'attention générale.

On se souvient que le gouvernement a récemment édicté une loi par laquelle il se réservait d'approuver ou d'arrêter les émissions de débentures municipales.

Il se peut que les derniers événements l'engagent à agir avec rigueur.

Charbon! Charbon!

Diamant Noir !

CHEZ

J. O. Labrecque & Cie

141 rue Wolfe

Donnez votre Commande
immédiatement

Avant la Hausse des Prix
Car le Diamant Noir

Va être rare
cet Automne

Vous épargnerez
beaucoup en
achetant
maintenant

LE CONTROLE DES GARAGES

Il est temps qu'un contrôle gouvernemental soit exercé sur les garages, car lorsque ceux-ci en sont rendus à charger aux malheureux automobilistes de 80 à 90 centins de l'heure pour le temps de chaque employé, ça frise le scandale. D'autant plus que ces mécaniciens de garages ne reçoivent de leurs patrons que des salaires dérisoires.

Pourquoi ne pas étendre les restrictions sur l'augmentation du coût de la vie aux garages. Ou bien, veut-on la mort de l'automobilisme au Canada ?

To the Surgeon Dentists of the Province of Quebec

Montreal, June 18th, 1918.

Gentlemen:—

You received last month, as I did, a printed letter from the Board of Governors of the College of Surgeon Dentists of the Province of Quebec. This letter put us on guard against a circular which represented that the proceedings undertaken against certain dentists, opposed to the rule limiting advertising, would be very long, and that consequently the quota of costs for each of us to pay would be increased.

The circular which thus warned us bore no more marks of authenticity than the other, and the signatures are printed just as the signature on the first circular was printed. Admitting, however, for the purpose of argument, that the second circular came straight from the office of the Governors, I cannot help but wonder if this does not actually mock us all.

It tells us that the first circular, falsely attributed to Dr. Gardner, established an absolutely false statement when it figured "the cost of our legal proceedings at \$20,000."

But in order to give us an idea of what it will cost in the future, why does not Dr. J. G. Gardner, treasurer of the Board of Governors, tell us the exact amount the proceedings have cost up-to-date?

How much has been paid to Mr. Aimé Geoffron for his counsel?

How much has been paid to Mr. Alphonse Décaré?

How much has it cost us altogether to go to the Magistrates Court, the Superior Court, the Revision Court, and the Court of Appeal?

How much will it cost us to go on?

The Board has recently won a case in the Superior Court before Mr. Justice Duclos, but a judgment from the same Judge has already been reversed in the Court of Appeal, and it is possible that this might happen again.

But even supposing the Board wins and the refractory dentists have to appear before it, they will still have the right to appeal from its decision to the Courts. If it pleases the opponents of the Board to bring us again to the Superior Court, and that over, as far as the Privy Council, case will roll along for four years, during which time the dentists who submit to the rule against advertising, will see their offices emptied—something that will be to the advantage of the dentists who are fighting this rule. Consequently, is it not a fact that those who observe the law are being made to play the game of those who do not observe it?

Is this not the proper time to enquire: "Where are we going to stop?"

Before going any further, let us at least see clearly.

Was there not a Nolin-Kent motion, adopted practically unanimously by the licensees present at the last annual meeting held last October, urging the Board to see if the rule prohibiting advertising could not be abolished for the good of the profession?

Instead of seeing if the said rule could be abolished—a proceeding which would bring about a discontinuation of the legal fight—the Board, on the contrary, have only thought of pleading and they are continuing to plead.

Further than that, instead of getting hot about the members of the profession, its own licensees, why does not the Board occupy itself in looking after the individuals who in large numbers are practicing dentistry in this Province without licences? Why does it not make a raid on the pseudo-dentists who infest our country districts? I would suggest first of all that it should take a look at Lacolle and Clarendville.

Coming back to what it will cost us to pay for the "broken pots", let our treasurer, Dr. J. G. Gardner, tell each one of us what will approximately be our share.

- Will it be \$25.00?
- Will it be \$50.00?
- Will it be \$100.00?
- Will it be \$200.00?
- Will it be \$500.00?

Whatever be the number of those who declared on the card distributed by the Board that they were favorable to a continuation of the proceedings—and I understand it was below 50, but of a total of 300 dentists—that card was not official because it was not signed in regular meeting.

The Board of Governors has therefore only one official document before it, namely, the Nolin-Kent resolution adopted at a regular meeting.

What were the reason for throwing it out?

That is the least that those who pay the cost of the proceedings have a right to know. That is, of course, unless our colleagues of the Board take it upon themselves to pay the costs.

Then, why are they not in a hurry to communicate this good news to us?

Unless they are reserving this joyous surprise for us, let them stop these polemics as soon as possible—circulars and proceedings, which apart from being costly, go towards covering our profession with ridicule and even with discredit.

I hope the Board will shortly put an end to the apparent uncertainty concerning the costs of the proceedings, and this will certainly be for the good of every dentist.

Yours very truly,
J. E. BOIVIN.

CORSETS D&A

Les corsets D & A sont ajustés sur des modèles canadiens et réussissent en eux les meilleurs styles de Paris, Londres et New-York, bien que vendus à des prix beaucoup plus bas. Demandez à votre corsetière.

DOMINION CORSET CO.,
Montreal, Québec, Toronto
Fabriquant aussi les corsets La Diva et les Brassières D & A. "Good Shape".



Octobre 1896.—S. M. le tsar, notre grand allié, vient nous rendre visite à Paris, avec son auguste épouse. Spectacle incomparable: il y a des fleurs en papier aux arbres des Champs-Élysées, et un régiment de cuirassiers est allé chercher à la gare la petite grande-duchesse Olga, qui a deux ans. Quel bonheur pour la République!

Jachète du Russe.
Août 1897.—M. Félix Faure a eu l'avantage d'être reçu par le tsar de toutes les Russies, en son palais. Toasts historiques. On nous dit et on nous répète que les Russes sont nos "grands frères". Surtout, ces frères-là ont besoin d'argent.

Jachète du Russe.
Septembre 1902.—S. M. le tsar et S. M. la tsarine veulent bien venir encore nous dire un petit bonjour. "Bouje Tsara crani". Le gouvernement nous dit: "Qui prête à la Russie, donne à la France!" Je suis, avant tout, patriote; de plus, je préfère les placements sûrs, officiels...

Jachète du Russe.
Années suivantes: ... Grands frères du nord... emprunt... M. Loubet va en Russie... toasts historiques... emprunt... M. Fallières va en Russie... toasts historiques... emprunt... hetman des cosaques... musique des Próbrajinsky... emprunt... le colosse slave... la Sainte Russie... emprunts, emprunts, emprunts.

Jachète du Russe.
Mai 1918.—Alors, quoi, les coupons ne seraient pas payés? Mais ce serait scandaleux! Cent de nos ministres ont célébré la Russie, ses cosaques et ses emprunts... En ont-ils, au moins, du Russe, ces cocos-là?
Si mes coupons ne sont pas payés, je me vengerais je ne passerai plus sur le pont Alexandre-III!
—Clément Vauvel.



Le programme de vaudeville de la semaine prochaine sera certainement ce que nous avons en de mieux à Montréal, depuis de très nombreuses années. Aussi, est-ce une coïncidence heureuse qu'une telle attraction puisse être offerte aux "Diabes Bleus", ces héros que la France nous envoie, et dont le valeureux et magnifique bataillon sera l'objet d'une magnifique réception, de la part du comité d'organisation et des invités officiels, mardi soir au parc. Cette soirée qui coïncidera avec la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, sera une magnifique manifestation patriotique, car la musique du parc jouera sur la terrasse les airs nationaux des pays alliés et tout un magnifique programme de musique française. Mais, pour revenir au programme de vaudeville, il suffit de dire qu'il y a en tête les trois Kames, des gymnastes européens, dans un acte d'équilibre des plus vertigineux, avec perches et échelles tournantes. C'est la première fois qu'ils viennent, deux hommes et une femme, avec une pantomime des plus drôles et des mieux réussies. Pour varier, il y aura les comédiens chanteurs Chapello et Stinelle et le célèbre contortionniste Chester Kingston, qui revient d'une grande tournée aux Etats-Unis. Il y aura à part cela de très intéressants concerts avec solistes virtuoses, et soirées de gala mercredi et vendredi soir.

Cigarettes Sweet Caporal

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

Lancet

15¢ le paquet



Les esprits extraordinaires tiennent grand compte des choses communes et familières, et les esprits somnams n'aiment et ne cherchent que les choses extraordinaires. (RIVAROL).

L'esprit exige du loisir et certaines inégalités de position... Des gens tous égaux n'ont plus besoin de finesses, ils se disent alors bêtement les choses comme elles sont. (Honoré de BALZAC)

AVIS
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars et quarante sous par action a été déclaré sur le capital appelé et versé de cette banque et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après mardi, le deux juillet prochain, aux actionnaires enregistrés le quinze juin prochain à midi.

Par ordre du conseil de direction,
A. P. LESPÉRANCE,
Gérant.

AVIS
"INTERNATIONAL SECURITIES CORPORATION"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-troisième jour de mai 1917, constituant en corporation MM Zolique Renaud, avocat et conseil du Roi; Tancredi Jodoin, avocat; Emma Bigras, sténographe; Joseph Gallant, imprimeur et La-Salle Renaud, voyageur de commerce, de Montréal, dans les buts suivants:

Acquiescer par achat, échange, ou autrement des parts, stocks, obligations, débiteurs et valeurs de toute autre compagnie, société ou corporation et en disposer en tout ou en partie au moyen de la vente, échange ou autrement, aux termes et conditions qui seront convenus, y compris la garantie du principal, de l'intérêt et des dividendes s'y rattachant ou aucune partie de ces valeurs et conclure des conventions au sujet desdites actions et autres valeurs jugées à propos:

Appliquer les fonds de la compagnie à l'achat des parts de stock, obligations et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation;

Acquiescer par achat ou autrement, prendre à bail, toute propriété, mobilière, droits, privilèges et immunités que la compagnie peut avoir en gage ou hypothèque, et donner en paiement de ces propriétés, droits et privilèges, et pour travail fait, et pour services rendus à la compagnie, des deniers comptants ou des obligations ou actions de la compagnie, ou du stock, des obligations ou valeurs de toutes autres obligations, ou corporation que possèdera la compagnie, ou partie l'un ou partie l'autre;

Acquiescer par achat, échange, ou autrement des parts, stocks, obligations, débiteurs et valeurs de toute autre compagnie, société ou corporation et en disposer en tout ou en partie au moyen de la vente, échange ou autrement, aux termes et conditions qui seront convenus, y compris la garantie du principal, de l'intérêt et des dividendes s'y rattachant ou aucune partie de ces valeurs et conclure des conventions au sujet desdites actions et autres valeurs jugées à propos:

Acquiescer par achat ou autrement, prendre à bail, toute propriété, mobilière, droits, privilèges et immunités que la compagnie peut avoir en gage ou hypothèque, et donner en paiement de ces propriétés, droits et privilèges, et pour travail fait, et pour services rendus à la compagnie, des deniers comptants ou des obligations ou actions de la compagnie, ou du stock, des obligations ou valeurs de toutes autres obligations, ou corporation que possèdera la compagnie, ou partie l'un ou partie l'autre;

tées en compensation des services rendus, ou les payer en deniers comptants, ou partie l'un ou partie l'autre;

Vendre, échanger ou disposer de la totalité ou d'une partie de la susdite propriété, des valeurs ou droits aux termes et conditions que, la compagnie jugera convenables;

Distribuer entre les membres de la compagnie, en nature toutes parts, débiteurs, valeurs ou propriétés appartenant à la compagnie;

Promouvoir, organiser, administrer ou développer, ou assister dans la promotion, l'organisation, l'administration ou le développement de toute corporation, compagnie, syndicat ou entreprise;

Agir comme agents et courtiers pour le placement, le paiement, la transmission ou la collection d'argent;

Acquiescer par achat ou autrement, prendre à bail, toute propriété, mobilière, droits, privilèges et immunités que la compagnie peut avoir en gage ou hypothèque, et donner en paiement de ces propriétés, droits et privilèges, et pour travail fait, et pour services rendus à la compagnie, des deniers comptants ou des obligations ou actions de la compagnie, ou du stock, des obligations ou valeurs de toutes autres obligations, ou corporation que possèdera la compagnie, ou partie l'un ou partie l'autre;

Acquiescer par achat ou autrement, prendre à bail, toute propriété, mobilière, droits, privilèges et immunités que la compagnie peut avoir en gage ou hypothèque, et donner en paiement de ces propriétés, droits et privilèges, et pour travail fait, et pour services rendus à la compagnie, des deniers comptants ou des obligations ou actions de la compagnie, ou du stock, des obligations ou valeurs de toutes autres obligations, ou corporation que possèdera la compagnie, ou partie l'un ou partie l'autre;

Acquiescer par achat ou autrement, prendre à bail, toute propriété, mobilière, droits, privilèges et immunités que la compagnie peut avoir en gage ou hypothèque, et donner en paiement de ces propriétés, droits et privilèges, et pour travail fait, et pour services rendus à la compagnie, des deniers comptants ou des obligations ou actions de la compagnie, ou du stock, des obligations ou valeurs de toutes autres obligations, ou corporation que possèdera la compagnie, ou partie l'un ou partie l'autre;

Acquiescer par achat ou autrement, prendre à bail, toute propriété, mobilière, droits, privilèges et immunités que la compagnie peut avoir en gage ou hypothèque, et donner en paiement de ces propriétés, droits et privilèges, et pour travail fait, et pour services rendus à la compagnie, des deniers comptants ou des obligations ou actions de la compagnie, ou du stock, des obligations ou valeurs de toutes autres obligations, ou corporation que possèdera la compagnie, ou partie l'un ou partie l'autre;

APPEL AUX PATRONS



Vous désirez, n'est-ce pas, obtenir le maximum d'efficacité de vos employés, car vous réalisez que de l'effort de chacun d'eux dépend, dans une large mesure, le succès de votre commerce, de votre industrie, de vos affaires. Avez-vous jamais songé à tous les avantages que vos employés pourraient retirer de la fréquentation, après leurs heures de travail, d'une institution comme le National?

Les grandes compagnies industrielles américaines n'ont pas été longues à réaliser tous les bienfaits de la culture physique chez leurs employés, et elles les encouragent à y participer par tous les moyens possibles.

L'une d'elles, la compagnie White & Co., de Cleveland, Ohio, entre autres, vient d'installer chez elle un gymnase superbe où tous ses employés doivent pratiquer des exercices de culture physique durant une heure tous les jours; cette heure d'exercice leur est payée tout comme une heure de travail. M. E. W. Hulet, vice-président de la compagnie White, disait à ce sujet:

"Le Gymnase est l'institution la plus démocratique du monde; c'est l'endroit où se rencontrent, sur un pied d'égalité, tous nos employés, où ils s'apprennent à se mieux connaître, à s'apprécier davantage. Ils sont tous vêtus de la même façon, font tous les mêmes mouvements et oublient, pour le moment, les tracés des affaires. Il développe chez eux un plus grand enthousiasme, un meilleur esprit de corps, et nous sommes d'avis que nous ne pourrions jamais nous en passer maintenant."

Bien peu d'entreprises industrielles, au Canada, pourraient se payer le luxe d'un tel établissement; mais, vous tous, patrons canadiens-français, vous pouvez et vous devez encourager financièrement et moralement l'entreprise féconde du "National", qui vient de doter Montréal d'un "Palais des Sports" grandiose, véritable temple de l'athlétisme.

LE "NATIONAL"

Vous pourrez, vous et vos employés, jouir de tous les avantages qu'offrent à leurs membres les grandes institutions du genre au monde. Vous pouvez et vous devez appartenir, comme membre-à-vie, à cette belle institution canadienne-française et y enrôler, dans la mesure du possible, tous vos employés.

Le montant de leurs cotisations constituera pour vous une action méritoire et un bon placement, un placement qui vous apportera des bénéfices inestimables en surcroît de travail, de production, d'efficacité et assurera à vos employés une grande source de contentement.

La Cotisation des Membres à Vie

du "National" n'est que de \$100.00, payables par versements mensuels, et les avantages qui en découlent pour vous-même et pour la race canadienne-française sont inestimables.

"Le National" compte sur vous comme il compte sur tous les Canadiens-français qui ont à cœur le bien-être, la prospérité, la survie de la race. Il lui faut votre concours pour donner à son oeuvre tout le développement qu'elle comporte. A vous donc de faciliter à vos employés l'enrôlement dans le "National" par tous les moyens en votre pouvoir, vous ne sauriez faire un meilleur placement.

Adressez, aujourd'hui, votre application comme membre à vie du "National", au Bureau de Recrutement du "National", Edifice Dandurand, Montréal, Qué.

Brochure illustrée Gratuite

Vous trouverez d'intéressantes informations sur "Le National" et son oeuvre dans une jolie brochure illustrée que vous obtiendrez gratis en remplissant et en adressant le coupon ci-dessous au bureau de Recrutement du National, Edifice Dandurand, Montréal.

Bureau de Recrutement du National, Edifice Dandurand, Montréal, P.Q.

Veillez m'adresser votre brochure illustrée "Le National".

NOM

ADRESSE

DETACHEZ ET ADRESSEZ NOUS CE COUPON

Le journal bourgeois

DE PARIS

Les diverses phases de cette alliance franco-russe qui devait finir par une trahison nous ne connaissons pas de trahison plus abjecte que celle de la Russie envers la France.

Or, outre de laisser les Français à eux-mêmes en face des hordes germaniques, les bolcheviki ont encore trouvé cette glorieuse idée: de ne pas payer les Français qui ont souscrit aux emprunts russes, tout en consentant à payer les Allemands et les Autrichiens, en vertu d'une clause du traité de Brest-Livostok.

Un journaliste parisien, sous le titre de "Mon Film", nous raconte avec un humour nuancé d'angoisse les diverses phases de l'alliance franco-russe: Journal d'un bourgeois de Paris, Octobre 1893.—L'amiral Avelan est à Paris: c'est un bel homme. Ovation indésirable. Ma femme a embrassé trois officiers de S. M. le tsar. C'est un grand honneur pour moi. Jachète du Russe. Juillet 1894.—Magnifiques discours de ces messieurs du gouvernement sur les bienfaits de l'Alliance. M. Hanotaux est un grand homme... Ma fille joue du matin au soir la "Czarine". Jachète du Russe.

L'AS

des aviateurs français

Le lieutenant Foncks, le digne successeur de Guynemer

Je m'en souviens encore. C'était au début de l'automne 1917, après la mort de Dorme, au lendemain de la retraite de Navarre, un an après la disparition de Rochefort, Lenoir, de la plupart des meilleurs de la seconde génération de nos aviateurs de guerre. Heureux venait d'être grièvement blessé. Il ne nous restait plus, comme grands vedettes, que le pur combattant de l'air, Guynemer, et, à côté de lui, Nungesser, déjà tout couvert de blessures, ne persistant que par un effort sublime de volonté, exemple vivant, comme a dit Bossuet d'un héros: "qu'une grande âme est toujours maîtresse du corps quelle anime". Je rencontrai, ce jour-là, le commandant Brocard, ce singulier créateur d'énergies, l'homme dont la forte volonté éducatrice a su forger les âmes des innombrables héros de l'air. Nous parlâmes des chers disparus, et comme j'évoquais avec angoisse la crainte de l'avenir si ces deux-là disparaissaient encore, le commandant Brocard me répondit par ces simples paroles, prophétiques alors: "Mais nous avons Fonck! Connaissez-vous Fonck? C'est quelqu'un d'unique."

Les hasards de la vie viennent de me permettre de passer une soirée avec notre nouveau champion de l'air. Oui, même après tous ceux-là, même après la science instinctive d'un Navarre, la finesse créatrice d'un Dorme, le sublime effort de volonté infatigable, la foi d'apôtre et de martyr d'un Guynemer l'élegante souplesse froide d'un Heurteaux, Fonck est vraiment quelqu'un d'unique. Son plus beau titre de gloire, n'est-ce pas, d'ailleurs, moins d'avoir abattu officiellement quarante-cinq Boches, en réalité un peu plus de soixante, que de les avoir descendus d'une façon si foudroyante que non seulement notre pilote ne fut jamais touché, mais que son appareil ne fut jamais atteint? Or, une bi-motrice de chasse représente, en mètres carrés, une belle cible. Et, souvent même, l'Allemand, surpris, attaqué, foudroyé en passant, ne put tirer une seule balle.

L'aspect physique de Fonck est essentiellement caractéristique. De taille moyenne, mais merveilleusement équilibrée, avec des réflexes d'une vitesse et d'une précision incroyables, Fonck donne l'impression d'un de ces admirables boxeurs de poids moyen américains qui nous émerveillèrent il y a dix ans, et qui, tenant le ring pendant quelques minutes à peine, dégringolaient mystérieusement, d'un coup invisible, rapide et précis, quelque colosse de boxeur anglais, qui les eût écrasés d'un coup de poing, mais dont le poing ne rencontrait jamais que le vide. Cette machine humaine doit exécuter, en moins d'une seconde, les décisions prises par la volonté, et les exécuter avec une précision mécanique irréprochable. Sur ce corps d'athlète, une tête de Lorrain, avec un front effroyablement volontaire qui se plisse, au-dessus d'yeux de fouilleur d'horizon. L'acuité visuelle de Fonck est quelque chose d'inouï. Très souvent, quand il part pour l'attaque, et qu'il a par conséquent examiné l'ennemi, reconnu à quel appareil il a affaire, réglé d'après les angles morts de tir de cet engin qu'il connaît son genre de rentrée dans l'adversaire, ses camarades de classe, auxquels il donne le signal, n'ont pas encore vu le Boche. Il faut y joindre une adresse fantastique de tireur capable, comme un Buffalo Bill, de toucher à balle un oiseau. La supériorité d'un as est faite de l'addition de toutes ces supériorités-là.

Une science à la fois innée et cultivée de l'aéroplane. Tous les grands aviateurs, sans exception, sont d'ailleurs des espèces de mystiques à leur manière. L'aviation est une religion dont ils sont les apôtres et les martyrs. Fonck avait dîné la veille avec des amis, et l'on n'avait pas pu en tirer une syllabe. Ce soir-là, nous ne parlâmes que d'aviation, de moteurs, d'engins nouveaux, de tactique aérienne, d'armement. Il fut éloquent et disert.

De tactique, il n'en a pas. C'est un improvisateur, dont l'instinct opère sur les données scientifiques qu'il a par lui-même acquises. Des milieux comme l'ancien groupe Brocard, l'école de Cachy, sur la Somme, en 1916, ont été, d'ailleurs, de merveilleux centres de suggestion et d'instruction réciproques. Fonck a monté un peu tous les appareils, entre autres le premier bi-moteur de rétrograde d'artillerie. Le seul qui ne lui ait peut-être pas donné satisfaction est celui qu'il essaya de faire lui-même

le même moteur, le même armement que ses camarades. Très souvent, son appareil, qui a eu les honneurs de plusieurs victoires, est donné par lui à un jeune dont il est content. Et il prend le premier qui arrive à l'escadrille.

Est-il besoin d'ajouter que, comme tous les vrais héros, il est plus modeste? Il s'accuse même de paresse, car au rebours de Guynemer, l'infatigable batteur de ciel, il vole peu. Il faut qu'il se sente en train. Mais alors, rien ne l'arrête.

Samedi matin, à cinq heures, malgré nos prières, il nous quitta: "Je sens, disait-il, que ça va aller." Le lendemain, le dimanche, en une minute, à deux cents kilomètres de là, il avait abattu trois Boches.

A l'inverse de ce qui fut publié, il est à noter qu'il monte toujours la bi-motrice classique, avec

le même moteur, le même armement que ses camarades. Très souvent, son appareil, qui a eu les honneurs de plusieurs victoires, est donné par lui à un jeune dont il est content. Et il prend le premier qui arrive à l'escadrille.

Est-il besoin d'ajouter que, comme tous les vrais héros, il est plus modeste? Il s'accuse même de paresse, car au rebours de Guynemer, l'infatigable batteur de ciel, il vole peu. Il faut qu'il se sente en train. Mais alors, rien ne l'arrête.

Une race qui a produit des hommes, hier des enfants, aussi différents, aussi communément admirables que Guynemer et Fonck, c'est une race à laquelle on peut être fier d'appartenir.

GEORGES PRADE.

Le "Journal"

Passé-Temps

SAMEDI, DIMANCHE
DOUGLAS FAIRBANK
dans
Mr. FIX-IT
Lundi, Mardi, Mercredi
Chester Conklin dans
L'AMOUR ET OUFFE.

Pour les pieds infirmes et fatigués

ESSAYEZ LE
BAUME ANALGÉSISQUE BENGUÉ

Frottez un peu sur votre pied et vous serez promptement soulagé. Ce produit d'origine française, célèbre depuis un quart de siècle, est recommandé par votre médecin. En vente chez tous les pharmaciens malgré les conditions de la guerre. Envoyez pour un tube échantillon.

THE LEEMING MILES CO.
MONTREAL

Insistez pour avoir BENGUÉ

LA STRATHCONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE-INCENDIE.
Siège Social Montréal
ACTIF TOTAL \$373,643.00
Dépôt complet au Gouvernement
Nous invitons les corporations religieuses et de Fabrique à demander notre tarif spécial.
BUREAUX: 90, Rue ST-JACQUES
Tél. Main 2181-2182

LA chaleur est arrivée

Vous avez-vous songé? — Venez voir notre assortiment, dans lequel il vous sera facile de faire un excellent choix. Chemises sous-vêtements d'été, cravates, etc. Ce rayon est au complet.

CINQ MAGASINS:

BONIN FRERES
107 Sainte-Catherine Est.
669 Sainte-Catherine Est.
1819 Sainte-Catherine Est.
897 Notre-Dame Ouest.
1985 Boul. Saint-Laurent.

Les chapeliers et merciers populaires.

PARC SOHMER

Ouvert tous les jours
(8 et 8 p. m.)
ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES
—et—
LA BANDE DU PARC
(30 artistes)
SOIREE DE GALA: Mercredi et vendredi.
ADMISSION: Matinées de semaines, enfants 5c, adultes 10c.
Soirées et dimanches, 15c (taxe comprise).

Cartes professionnelles

Tél. Main 4563
J. A. BEAULIEU
AVOCAT MONTREAL
180, St-Jacques
(chambre 303)

SAINT-AMOUR, ERNEST

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR
11 Place d'Armes
Tél. Main 3283

CASGRAIN PIERRE, M.P.

AVOCAT
107 St-Jacques
Tél. Main 8009

GRAVEL, J. A. E.

AVOCAT
23 Craig Ouellet
Tél. Main 4742

Mayrand, G., notaire

94, ST-JACQUES
Main 1233

GADBOIS LIMITEE

Accessoires et réparations d'automobiles de tout genre.—Garage & Épaveur du feu, 1845-7 Boul. ST-LAURENT
Tél: St-Louis 2444

Bercovitch, Lafontaine et Cie

AVOCATS
180, ST-JACQUES
Main 5108

TURCOT, NAP., Plombier

Une spécialité — Couverture en gravats à des prix modérés
1000 Boul. ST-LAURENT
Tél. St-Louis 184

Jacobs, Hall et Cie, avocats

25 CRAIG O.
Main 4416

Bédard, Rodolphe

EXPERT-COMPTABLE
Membre de l'Institut des Comptables
137, RUE McILL—Téléphone Main 878

Beauregard, H., Entr. Général

Edifice Power.
Tél. Main 414

Beaubien & Lamarche, avocats

107 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 3224

Fontaine & Labelle, avocats

51 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 977

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats

11 PLACE D'ARME
Tél. Main 2366

Dessaulles & Garneau, avocats

66 Notre-Dame Ouest.
Tél. Main 4116

"L'Autorité" est publiée et éditée par "L'Autorité" Co. Bureau: 158, rue St-Denis. Téléphone Est 893. La Compagnie d'Imprimerie Godig Limitée, 41 rue Bonsecours, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur

BON CONSEIL

Ne perdez pas votre temps ni votre santé en essayant tous les VIEUX REMÈDES. Recourez tout de suite au P...DUIT ANTISEPTIQUE et BALSAMIQUE dont le succès colossal et sans précédent s'appuie sur des MILLIERS DE GUÉRISONS. PRENEZ LES

CAPSULES CRESOBENE

Vous préviendrez ou vous guérez infailiblement: MAUX DE GORGE, RHUMES, ENROUEMENTS, GRIPPE, INFLUENZA, BRONCHITES, ASTHME, PNEUMONIE, ETC.

Essayez et vous comprendrez qu'il n'existe rien de comparable. En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyez aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix.

DEPOSITAIRE GÉNÉRAL: **ARTHUR DECARY PHARMACIEN**
Casier postal 392 Montréal, Can.

AVIS

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Gladys Agnes Wilson, des cité de Québec, fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un bill de divorce contre son mari, Edmund John Edward Hawkins, pour causes d'adultère, mauvais traitements et désertion.
GLADYS A. WILSON
Pétitionnaire
ELLIOTT, DAVID & MAILHIOT,
Procureurs de la Pétitionnaire

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC. District de Montréal. No 256. Cour Supérieure. Dame Mathilda Richard, des cité et district de Montréal, épouse d'Edmond Trabhan, du même endroit, entrepreneur, Demanderesse, vs Le dit Edmond Trabhan, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée et cette cause, ce jour. Montréal, 4 mars 1918. René Chênevert, avocat de la demanderesse.

AVIS

"Viger Garage, Limitée". Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du huitième jour de juin 1918, con-

stituant en corporation MM. Amédée Meunier, industriel; Gustave Brière, Joseph Meunier, mécaniciens; Louis-Élozar Beaugrand, avocat et conseil du Roi; Delle Albina Brunet, secrétaire, de Montréal; dans les buts suivants: Manufacturer, vendre des automobiles, cycles-moteurs, bateaux-moteurs, hydroplanes, aéroplanes, autobus, chars et autres véhicules-moteurs de tous genres, nature et description, et leurs accessoires; Exécuter l'industrie ou le commerce de manufacturiers et commerçants d'effets en caoutchouc, bandages de roues pour automobiles, bicyclettes et de tous effets, articles ou marchandises dans la fabrication desquels le caoutchouc peut être employé; Acquérir, bâtir, entretenir les bâtiments, magasins, garages pour l'emmagasinage, le soin et la garde à louer ou autrement d'automobiles, cycles-moteurs, bateaux-moteurs, hydroplanes, aéroplanes, autobus et tous autres véhicules-moteurs de nature quelconque; Fabriquer, acheter, vendre et louer ou autrement disposer de tous articles, effets ou marchandises nécessaires à l'opération, réparation ou équipement d'automobiles, cycles-moteurs, bateaux-moteurs, hydroplanes, aéroplanes, autobus et tous autres véhicules-moteurs; Exécuter l'industrie de commerçants, manufacturiers, fabricants et transporteurs de force motrice ou de toute autre industrie dans laquelle l'air comprimé, l'électricité ou autres moyens de locomotion peuvent être employés; Exécuter l'industrie ou le commerce de camionneurs, ingénieurs-mécaniciens, voitureurs pour messageries, freight, personnes; Exécuter l'industrie de fondeurs et constructeurs, et agir en qualité d'agents facteurs ou courtiers, pour toutes les fins ci-dessus mentionnées; Obtenir, acheter, louer ou autrement acquérir tous brevets d'invention, patentes, savoir, commission conférant un droit exclusif ou limité d'utiliser toute invention qui pourrait être employée par la compagnie dans l'exercice de ses fins; Acheter, louer ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière nécessaire à la compagnie pour l'exercice de ses fins; Acheter, louer ou autrement acquérir la propriété mobilière ou immobilière, la clientèle, la franchise, droits, privilèges, contrats, actif et passif de toutes personnes ou compagnies exerçant une industrie ou un commerce semblable ou de même nature, à l'industrie ou le commerce que la présente compagnie est autorisée de faire ou d'exécuter et payer pour ces diverses acquisitions en totalité ou en partie en actions acquittées, obligations ou autres valeurs de la présente compagnie, et les vendre, louer ou autrement en disposer dans le cours ordinaire des affaires; Conclure des conventions au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, de la coopération, des risques à encourir, des concessions réciproques ou de tous arrangements pouvant intervenir entre la compagnie et toute autre personne ou compagnie exerçant une industrie ou engagé dans des affaires de même nature que les affaires que la présente compagnie est autorisée à faire; Accepter en garantie ou en paiement de créances contractées ou à être contractées envers la présente compagnie, tous biens meubles ou immeubles, billets, bons ou obligations, débiteurs ou autres valeurs, et disposer des meubles et immeubles et autres valeurs ainsi acquies dans le cours ordinaire de ses affaires; De payer pour tels services rendus à la compagnie ou requis par elle ou pour toutes acquisitions de la compagnie, en deniers comptants en tout ou partie, en billets, actions libérées ou en obligations de la compagnie, en tout ou en partie; Faire le commerce d'immeubles en général et tout commerce s'y rattachant; Tirer, faire, accepter ou endosser, négocier, exécuter et émettre des billets promissoires, des lettres de change, des connaissements, des lettres de crédits et autres effets négociables; Émettre des parts acquittées, des bons, débiteurs ou autres sécurités, soit pour le paiement en tout ou en partie de toute précaution réelle ou personnelle, droits, réclamations, privilèges, commissions ou autres avantages que la compagnie pourra avoir, soit dans le but de se procurer des fonds pour l'exercice de son commerce; Faire toutes les choses nécessaires ou pouvant en quelque façon aider la compagnie ou atteindre aucun des objets ci-dessus énumérés, sous le nom de "Viger Garage, Limitée", avec un fonds social de dix mille dollars (\$10,000.00), divisé en cent (100) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal. Daté au bureau du secrétaire de la province, ce huitième jour de juin 1918. Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, ELZEAR BEAUREGARD, Avocat des requérants.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Richard Montgomery Rodden, architecte, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un bill de divorce contre sa femme, Grace Julia Brown, des dita cité et district de Montréal, pour cause d'adultère.

DATE A MONTRÉAL, province de Québec, ce 26 mars 1918.

D. M. RODDEN

Pétitionnaire.

ELLIOTT, DAVID MAILHIOT, Procureurs du pétitionnaire.

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal. No 4752. Dame Mary Huot, de Montréal, épouse d'Edmond Rodrigue, entrepreneur, du même lieu, demanderesse, vs ledit Edmond Rodrigue, défendeur. Une action en séparation de biens a été intentée dans cette cause.

H.-J. GAGNÉ,

Procureur de la demanderesse.



Joignez la Ligue Navale

Portez ce bouton orgueilleusement, c'est l'insigne de ceux qui ont entrepris la vision de l'avenir du Canada et s'engagent à le mener à bonne fin. Par lui vous devenez un agent propagateur de la prospérité du Canada. Écrivez vos amis dans ce mouvement essentiellement patriotique. Portez l'emblème bleu et or de la Ligue Navale pour ce qu'elle signifie.

En Garde — Keep Watch.

Grande Flotte Canadienne

Avec Nos Propres Matières Premières AIDEREZ-VOUS?

Quelle occasion inappréciable possède le Canada au point de vue de construction des navires! Avec ses vastes forêts où il peut puiser et ses ressources minérales à peine entamées, il peut envisager avec la plus grande confiance des années et des années d'une construction de navires persistante, jusqu'au jour où il aura une marine marchande qui ne sera inférieure qu'à celle de la Mère Patrie seulement.

Et le Canada peut convertir ses matières premières dans les formes voulues. A part les aciéries et laminaires, dans tout l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Anglaise, il y a, maintenant, en voie d'érection, de vastes usines de plaques de navire, à Sydney, N.-E.

En profitant jusqu'à l'extrême limite possible de sa bonne fortune actuelle, le Canada peut non seulement devenir indépendant en ce qui concerne le transport océanique de ses produits, mais il peut être indépendant des sources extérieures sous le rapport des matières qui entreront dans la fabrication de ses navires.

La Ligue Navale du Canada

A BESOIN DE MEMBRES

Le Gouvernement Canadien a déjà voté \$90,000,000 pour aider à la construction des navires au Canada, et des lancements de navires sont fréquemment mentionnés dans nos journaux. Ce sera un des buts primordiaux de la Ligue Navale du Canada que ceci soit le véritable commencement de la Grande Marine Marchande Canadienne.

La Ligue Navale du Canada verra, autant qu'il est humainement possible, à ce que ces navires aient des équipages composés de Canadiens.

Le Québec est plus intéressé qu'aucune autre province à poursuivre le programme de la construction et de l'équipement des navires. Parce que:

(1) Les rives du Saint-Laurent fournissent des sites désirables innombrables pour l'établissement de chantiers maritimes, et cette industrie est déjà solidement établie à Montréal, Trois-Rivières, Lunenburg et Québec.

(2) Le Québec est, naturellement, vitalement intéressé dans le développement intensif de ses ports.

(3) La province est le foyer d'une grande race de marins, dont les services sont requis par d'autres nations maritimes, tandis qu'ils devraient former les équipages des navires canadiens.

(4) Un grand nombre des produits des forêts, formes et fabriques du Québec doit être exportée et le problème du transport devient de plus en plus difficile.

La Division du QUÉBEC

Les 25, 26, 27 et 28 juin, une campagne énergique sera entreprise par toute la Province de Québec, afin d'obtenir l'inscription de 25,000 membres pour la Division du Québec de la Ligue Navale du Canada.

L'on désire instamment que vous apportiez votre plus enthousiasme coopération et votre sympathie aux buts de la Ligue Navale.

Il est de l'intérêt national que VOUS deveniez membre. Quand vous êtes demandé personnellement, rappelez-vous que c'est VOUS qui êtes voulu. Les \$2 que vous payez couvre tout au plus le prix de votre bouton de la Ligue Navale et le magazine mensuel, qui tient les membres en contact avec ce qui se passe dans le monde de la marine marchande.

Il est désiré de façon urgente que les jeunes gens deviennent membres de la Ligue Navale. La contribution pour les membres jusqu'à 18 ans, est nominale, 25 cents, mais la génération naissante est d'une importance vitale à la Ligue Navale, comme institution permanente.

Les hommes qui entreprennent la sollicitation pour les membres donnent tout leur temps à l'ouvrage. Voulez-vous leur aider en faisant application MAINTENANT par la poste pour devenir membre? Montrez-leur votre bouton quand ils vous approcheront et assurez-les cordialement que vous, aussi, vous efforcez de révéler le public à cette glorieuse occasion que nous avons de faire du Canada une grande nation maritime.

Nous avons les hommes, nous avons les matériaux, nous avons L'OCCASION!

DEMANDE D'ADMISSION

D. F. Glass, Sec.-Trés.,
Ligue Navale du Canada,
57 rue Common, Montréal.
Les buts de la Ligue Navale ont toute ma sympathie et je désire devenir membre. J'inclus \$..... pour contribution comme membre.
Nom.....
Adresse.....
Admission, membre \$2.00.

Eh! que font donc les richards?

Pourquoi tant de Canadiens-français, qui ont des bidous, se font-ils tirer l'oreille pour devenir membres du National?

Préparons l'après-guerre

Nous avons scruté avec attention la liste de ceux qui ont, jusqu'à date, exprimé le désir de devenir membres à vie du National.

Et nous avons constaté que les Canadiens-français, comme nationalité, n'avaient pas accompli leur devoir.

Nous voulons parler de ceux qui font parade de patriotisme... quand ça fait leur affaire.

Nous voulons parler de ceux pour qui ça serait une bagatelle, de devenir membres à vie du National, moyennant la légère somme de \$100 à verser en paiements échelonnés.

Pour ne citer, en exemple, que la Société Saint-Jean-Baptiste, que fait-elle envers le National?

Les bonzes de la Saint-Jean-Baptiste continuent—non pas à croire—mais à proclamer que c'est par des conventions, des processions et des discours qu'on fera des Canadiens-français une race forte.

Cette Société Saint-Jean-Baptiste a été la pire ennemie des Canadiens-français, nous oserions dire, depuis son existence. La laisserons-nous continuer encore bien longtemps?

Que ne verse-t-elle une partie des bénéfices de sa Caisse d'Economie dans la cassette du National?

Elle n'a d'yeux que pour sa Caisse d'Economie. Nous ne voyons pas bien comment le sort des Canadiens-français pourrait dépendre de la prospérité de cette institution à gros bénéfices.

Nous lions l'autre jour dans un journal que plusieurs centaines de Canadiens-français étaient millionnaires.

Cela veut dire que des milliers et des milliers valent au moins \$25,000. Or, combien parmi ceux-là sont devenus membres à vie du National?

De magnifiques dévouements se sont manifestés depuis que la souscription du National est en train.

Mais, en retour, une condamnable apathie existe chez trop des nôtres, et parmi ceux qui pourraient...

Le peuple fait beaucoup plus pour le sport que les riches.

Ceux-ci, pourtant, qui accumulent pour leurs enfants, devraient songer que la fortune de ceux-ci est intimement liée au bien-être de ceux qui les entourent.

Que ne songent-ils à l'avenir?

La grande guerre n'est pas encore terminée et déjà tous s'intéressent aux problèmes de reconstruction qui la suivront. Dans tous les ordres d'action, tous songent à mettre à profit les leçons de la guerre.

L'école elle-même se modifiera, et dans notre propre province, certains éducateurs la veulent moins abstraites et plus étroitement reliée à la culture technique et commerciale.

Mais, ces grands problèmes d'après-guerre dont la solution s'imposera sûrement, devront-ils être laissés uniquement aux hommes d'âge mûr? Assurément, non.

La jeunesse qui est la nation elle-même, dans sa continuité, dans son progrès et dans ses espérances, devra nécessairement s'attaquer à ces graves questions.

Mais, allons-nous l'envoyer à l'assaut sans bien la préparer? Le travail intense auquel elle sera soumise, la mettrait bien vite hors d'état, si la santé lui faisait défaut. Voilà pourquoi, le National et son gymnase de la rue Cherrier arrivent à temps pour donner à notre jeunesse la santé nécessaire pour arriver à ce surcroît de travail.

Le programme de culture physique, intellectuelle et morale de cette association répondra à toutes ces exigences. La campagne de recrutement qu'elle vient de commencer a pour but d'intéresser à "son école", les parents, les citoyens, les notables, pour cela les consulter sur sa direction et les associer à son oeuvre.

Ce rendez-vous canadien-français dont les filiales ne tarderont pas à couvrir toute notre province, se réalisera par la fraternité entre hommes de différentes classes.

Plus mêlés, nos Canadiens-français ne tarderont pas à comprendre tout le bien qu'une institution comme le National accomplira.

Appartenir à cette organisation facilitera au jeune homme l'entrée dans plusieurs carrières; le patron soucieux de connaître la manière de vivre de son employé acceptera comme certificat de bonne conduite la carte du National. En un mot, on s'occupera au National de faire des "citoyens" et des "hommes" par la pratique bien comprise des exercices physiques.

Ce gymnase sera le club sans reproches, l'endroit de réunion des Canadiens-français épris d'idéal et spécialement de la jeunesse soucieuse des lendemains.

C'est pour recevoir l'appui de tous pour son oeuvre de perfectionnement que le National a entrepris une campagne de recrutement.

Les Canadiens-français vont-ils rester sourds à son appel.

"L'AUTORITE."

Le salaire de nos instituteurs laïques

Il ne sera augmenté que s'ils montrent qu'ils ont du poil aux pattes

La motion du commissaire Perrault, attribuant aux instituteurs l'augmentation de traitement qu'ils réclament et que l'administration scolaire leur promet depuis deux ans, a reçu encore une fois, à la dernière séance de la commission, une sorte de "six months hoist".

Toutes sortes de mauvaises raisons ont été invoquées par tous les collègues de M. Perrault pour donner une apparence de justification à cette injustice. Par exemple on a posé, comme un principe inattaquable, que la question des salaires se rattache au budget, ce qui est manifestement faux. La détermination des salaires se relie non pas au budget, mais aux engagements. Il est bien évident que lorsque l'on s'assure les services d'un instituteur pour l'année scolaire suivante que l'on doit s'entendre avec lui sur le chiffre de son traitement. Or les engagements, d'après une disposition explicite de la loi de l'Instruction publique, doivent se faire avant le 1er de mai de chaque année. Par suite, la commission est en retard de deux mois pour prendre une décision à ce sujet.

Mais la vraie raison pourquoi les instituteurs n'aboutissent à rien avec leurs revendications, la vraie raison pourquoi ils sont toujours bernés c'est qu'ils manquent lamentablement d'énergie pour faire valoir leurs demandes. Ce sont de timides agneaux, qui s'agenouillent pour supplier les commissaires, au lieu de formuler péremptoirement leur volonté. Et les commissaires, par suite, les envoient paître.

La motion de M. Perrault est loin d'allouer aux instituteurs le salaire qu'ils méritent. Ils n'obtiendront toutefois pas cette demi-mesure tant qu'ils ne surmonteront pas leur veulerie.

L'AUTORITE leur a déjà indiqué un moyen infailliable pour se faire rendre justice: qu'ils présentent à la commission l'échelle des salaires qu'ils ont le droit d'exiger, avec l'ultimatum que, si cette échelle n'est pas ratifiée, les instituteurs se mettront en grève. Nous voudrions alors voir la binette des membres de la Commission scolaire.

Les employés de tramways viennent de se faire accorder un traitement équitable en recourant à ce moyen.

Si nos maîtres d'école sont moins hommes que de simples employés de tramway, ils ne sont pas dignes qu'on leur confie l'éducation de nos enfants.

Et si parce qu'ils sont trop poudes mouillées pour exiger une juste rémunération, ils sont condamnés à endurer indéfiniment toutes sortes de privations, ils ne méritent aucune sympathie.

L'AUTORITE appuiera de toutes ses forces la cause des instituteurs s'ils veulent se montrer des hommes.

Autrement, s'ils se contentent d'être des chapons, nous les abandonnerons à leur sort.

On a souvent dit en France que c'était l'instituteur allemand qui avait gagné la guerre de 1870.

Nos instituteurs avoueront qu'il est moins difficile de vaincre la Commission scolaire catholique que de vaincre la France.

GASTON MAILLET.

Les "Diables Bleus"

Quelle diable d'idée eut la St-Jean-Baptiste de les accaparer?

En frottant les "Diables Bleus", dès leur arrivée à Montréal, dans la procession de la Saint-Jean-Baptiste, essaye-t-on de nous faire croire que celle-ci est une institution nationale qui représente véritablement les Canadiens-français?

Pour être un vrai Canadien-français, il faut aimer la France. Or, qu'a fait la Saint-Jean-Baptiste pour la France depuis l'ouverture des hostilités?

Allons! messieurs, répondez, mais ne parlez pas tous ensemble!

Sans doute que les "Diables Bleus", qui ont chanté la "Marseillaise" à Québec avec un enthousiasme communicatif, seront charmés d'apprendre qu'au Monument National, l'immeuble de la Saint-Jean-Baptiste on se levait en entendant l'hymne russe, mais qu'on restait assis quand éclataient les accords entraînants de Rouget de Lisle.

Théâtre

Passé-Temps

Douglas Fairbanks, le favori des foules, le comédien athlète inimitable sera au Passé-Temps aujourd'hui et dimanche dans "M. Fix it" un rôle qui, une fois de plus donne à Fairbanks une admirable occasion d'épater ses admirateurs qui pourtant connaissent tous les tours que cet artiste possède. Cette production passe rapidement, sans laisser de repos, devant les yeux des spectateurs; le comique alterne avec le merveilleux et après une douzaine d'exploits dignes de... Douglas, le héros après avoir arrangé les choses pour les autres, voit aussi les siennes arrangées. "M. Fix it" est un véritable poème érotique. Au programme figure aussi "L'Amour Blouffé" avec comme principaux interprètes Chester Conklin et Marie Prevost, deux artistes en drôleries. Lundi, mardi et mercredi: "La Confession d'un modèle", pièce dramatique d'une haute portée morale sera à l'affiche. Cette histoire est des plus touchantes et renferme des scènes vraiment admirables. On verra aussi les principales scènes de la Foire Montréalaise. Pour le mois de juillet la direction s'est procuré toute une série de vues de premiers choix.

We fear that the reported scarcity of peroxide and pickles is going to cause some of our first friends to experience for the first time the horrors of war.

Life is not without its compensations, said a Montreal philosopher. "The other day I saw on a tombstone the name of the doctor who more than twenty years ago rejected me as a bad insurance risk?"

Probably it is in sympathy with the price of whiskey that the price of soda pop is going up.

Grenades

Et le docteur Lachapelle avait perdu son nom de Persilier.

Il ne s'appelait plus que Pesil.

Parce qu'il n'avait pas commencé à souscrire \$50,000 à l'hôpital Notre-Dame.

Pourtant c'eût été si facile de distraire ce petit montant de son demi-million.

Shrapnels

"You can do something with a man," said our friend Ernest Tremblay, but when a woman makes up her mind to go hell it is impossible to stop her, and the easiest way out is to let her go."

We expect in a short time to hear that the Sinn Fein leader who was landed on the Irish coast from a German submarine in a collapsible boat has collapsed.

It is a sad story, mates, but the pink boll weevil makes the farmer look blue.

The neutral correspondents who were invited by Hindenburg to dine with him in Paris on April 1 are still without their dinner.

Has anybody here seen Kerensky?

Trickery, treachery and fraud spell the name of politics.

Mary had a little lamb, Whose fleece was full of dirt, And everywhere that Mary went, The lamb would toss her skirt. This made Mary blush for shame, Then anger came instead, And she grabbed her pet by the tail, And whacked its little head.

Oh, prohibition! how much rank hypocrisy is paraded in thy name?

It must be admitted that the Quebec many who married his mother-in-law to avoid the draft was not altogether lacking in courage.

A newspaper-man thinks when the Kaiser goes to hell he will want to run the place. Well, we are willing for him to do it if he will only go there.

Accepting as true the statement of a horticultural society that the squash beetle is very fond of the summer squash we wish to assure the beetle that it is welcome to our share of the so-called vegetable.

So far as we are able to hear there is no talk in Germany about "a contemptible little American army."

"Come across or go across," is the way America is now putting it up to her sons.

The military service does not seem to have diminished the number of Willie boys ornamenting the St-Catherine street corners. They still "study law and live with paw."

Theo McDuff appeared with a large boil on the back of his neck, which had been neatly plastered by his wife. We grasped him warmly by the hand, and, while expressing our sympathy, took occasion to say that three could be no better place to have a boil than on a friend.

LA LIGUE NAVALE DU CANADA

DIVISION DE QUEBEC OFFICIERS:



Sir Vincent Meredith, Bart.
Président honoraire de la Division de Québec.



James Garruthers
Président pour la Division de Québec de la Ligue Navale du Canada.



Sir Lomer Gouin
Président honoraire de la Division de Québec.



J. Mackinnon
Vice-président de la Division de Québec.



Sir George Garneau
Président honoraire de la Division de Québec.



E. W. Beatty, C.R.
Vice-président de la Division de Québec.



Hon. D. O. Lespérance.
Vice-président de la Division de Québec.



Hon. D. O. Lespérance.
Vice-président de la Division de Québec.

Unissez-vous à ces Hommes afin de placer le Canada au rang de Grande Nation Maritime.

Vous ne pouvez réunir les efforts combinés de tels hommes, sans que la cause fut de première importance. Ils voient, en ce moment, l'avenir du Canada en voie de formation, et ils sont convaincus que des navires construits en Canada et ayant des équipages canadiens, pour transporter les produits canadiens à travers le monde, représentent une nécessité suprême. C'est pourquoi VOUS devriez faire partie de la Ligue Navale. La contribution est nominale, deux dollars, pour lesquels vous recevrez votre bouton et un magazine mensuel officiel.

Envoyez votre demande d'admission, comme membre AUJOURD'HUI, à M. D. F. Glass, sec.-trés. de la Ligue Navale du Canada, Division de Québec, 57, des Communions, Montréal.

AVIS PUBLIC

LOI DU SERVICE MILITAIRE, 1917.

Hommes de dix-neuf et vingt ans.
Congé pour la moisson.
Congé d'absence pour cause de tort extrême.
Procédure pour obtenir un congé d'absence.

Hommes de dix-neuf et vingt ans.

Il a été porté à l'attention du gouvernement qu'il existe une impression très répandue que les jeunes gens de dix-neuf ans, et ceux qui ont eu vingt ans depuis le 13 octobre 1917, ainsi que ceux qui atteindront dix-neuf ans de temps à autre, et qui ont été ou seront appelés à s'enregistrer sous le régime de la Loi du Service militaire, doivent être appelés immédiatement sous les drapeaux.

Cette impression est tout-à-fait inexacte. Aucune date n'a encore été fixée pour appeler ces hommes à se présenter pour le service, et la question n'a pas été non plus soumise à la décision du Cabinet. En vue du besoin de la main-d'œuvre sur les fermes, il est très improbable que l'étude de cette question soit entreprise avant la fin des récoltes, bien que naturellement l'action du gouvernement devra être en premier lieu déterminée par la situation militaire.

Il n'y a aucune obligation ultérieure de la part des jeunes gens des âges ci-dessus mentionnés qui se sont enrégistrés ou qui le feront ci-après, inéqu'à ce qu'ils reçoivent un avis des Régistres.

Congé pour la moisson.

Il a été reçu des demandes quant à la possibilité d'accorder pour le temps de la moisson un congé aux troupes qui peuvent se trouver dans le pays à cette époque. Il ne peut être donné aucune assurance définitive sur ce point, attendu qu'il faut profiter des navires à mesure qu'ils deviennent disponibles. D'un autre côté, un congé pour le temps de la moisson sera accordé si c'est possible d'une façon quelconque.

Congé d'absence pour cause de tort extrême.

On désire que les Règlements concernant les congés d'absence dans les cas de tort soient connus de tous et parfaitement compris. Ce congé sera accordé dans deux cas: (a) lorsqu'un tort extrême provient du fait que l'homme concerné est, soit le seul fils capable de gagner la vie, d'un père tué ou rendu infirme au service ou présentement en service outre-mer, ou en entraînement pour ce service, ou sous traitement après son retour d'outre-mer; ou le seul restant de deux ou plusieurs frères capables de gagner la vie, d'un autre frère ou les autres frères ayant été tués ou rendus infirmes au service ou étant présentement au service outre-mer, ou en entraînement pour outre-mer, ou sous traitement après son ou leur retour d'outre-mer); les frères mariés avant le 4 août 1914, vivant dans des établissements séparés et ayant un enfant ou des enfants ne doivent pas être comptés, en déterminant le fait que l'homme est le "seul" fils ou frère restant; (b) lorsque le tort extrême est fondé sur des circonstances exceptionnelles telles que le fait que l'homme concerné est le seul support d'une mère veuve, d'un père invalide ou d'autres dépendants sans ressources.

Il faut remarquer que dans tous ces cas le principal facteur n'est pas le tort, la perte ou la souffrance envers l'individu concerné mais envers d'autres, c'est-à-dire, les membres de sa famille ou ceux qui dépendent de lui.

Procédure pour obtenir un congé d'absence.

On a adopté un moyen simple pour traiter ces cas. Des formules de demandes ont été fournies à chaque Dépôt de bataillon et à un officier de chaque bataillon a été assigné le devoir d'y accorder une attention immédiate. L'homme concerné devrait en se rapportant à son unité déclarer s'il désire demander un congé d'absence pour une ou plusieurs des raisons mentionnées et sa formule de demande sera alors remplie et expédiée immédiatement aux Quartiers-généraux de la Milice à Ottawa. Dans l'intervalle, si le cas paraît méritoire, il sera accordé à l'homme un congé provisoire de trente jours, afin qu'il puisse retourner chez lui et continuer de remplir son emploi civil pendant que son cas se règle définitivement.

ÉMIS PAR LE MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.